



Conseil économique
et social

Distr.
RESTREINTE

E/C.2/R.56/Add.4

6 décembre 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES

NOUVELLES DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT CONSULTATIF

Mémoires du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Note	2
Asian Pacific Youth Forum (APYF)	3
Conseil indien d'Amérique du Sud	10
Continental Africa Chamber of Commerce (CACC)	21
Centre international de recherches et d'études sociologiques, pénales et pénitentiaires	28
Comité international sur les relations publiques dans le domaine de la réadaptation	39
Organisation pour les réfugiés soudanais (ORS)	46
Water Supply Improvement Association	55
<u>Annexe</u>	
Questionnaire destiné aux organisations désireuses d'obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social	61

CONSEJO INDIO DE SUD AMERICA
(Conseil indien d'Amérique du Sud)

Catégorie désirée : I

2. Adresse du siège

Apartado 2054
Lima 100,
Pérou.

3. Date de la fondation de l'organisation

3 mars 1980

4. Caractère international ou national de l'organisation

Le Consejo Indio de Sud América (CISA) est une organisation régionale d'Amérique du Sud.

5. Affiliation à une organisation non gouvernementale déjà reconnue

Le Consejo Indio de Sud América (CISA) est affilié au Conseil mondial des peuples indigènes (CMPI), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Le CISA et le CMPI coordonnent leurs activités en ce qui concerne les questions d'organisation, la participation aux conférences internationales, aux séminaires et aux manifestations culturelles. Le CISA a un représentant permanent auprès du CMPI et participe aux réunions du Comité exécutif de ce dernier avec droit de vote.

Le Conseil mondial des peuples indigènes comprend cinq conseils régionaux :

Consejo Indio de Sud América (CISA)
Conseil régional des peuples indigènes (Amérique centrale) (CORPI)
Conseil régional aborigène d'Australie
Conseil nordique sami (pays nordiques)
Organisations en Amérique du Nord : Alaska, Etats-Unis et Canada.

6. Buts

Le Consejo Indio de Sud América (CISA), qui représente les peuples, nations et organisations autochtones d'Amérique du Sud, poursuit les objectifs suivants :

- a) Susciter et entretenir un sentiment d'unité parmi les peuples indiens;
- b) Lutter contre toutes les formes de génocide et d'ethnocide;
- c) Défendre les droits de l'homme;

/...

- d) Mettre en train et développer l'économie indienne;
- e) Maintenir de bonnes relations entre les populations autochtones et d'autres groupes sociaux opprimés;
- f) Renforcer et consolider les organisations de base;
- g) Assurer les échanges en matière d'information, de formes d'organisation et de données d'expérience, etc.;
- h) Développer et renforcer la culture autochtone en luttant pour la défense et le recouvrement des terres dont les Indiens ont été dépouillés;
- i) Promouvoir les échanges culturels entre les peuples indiens.

Les organisations de base du CISA organisent des séminaires de formation, des congrès et des conférences dans le cadre de projets financés avec leurs ressources propres ou avec l'aide d'organisations de soutien d'Europe et d'Amérique du Nord; un représentant du CISA participe généralement à ces manifestations sur invitation expresse. Le CISA impute les frais de voyage sur les dépenses communes d'administration. Pendant l'année en cours, un représentant du CISA a participé à la conférence de la Federación de Comunidades Nativas Campas Ashaninka du Pérou et de la Federación de Comunidades Nativas Yanasha de la forêt centrale péruvienne, etc.

7. Structures

Le CISA a été créé lors du Primer Gran Encuentro de los Movimientos Indios del Cono Sur (Première grande réunion des mouvements indiens du point Sud), tenu à Ollantay-tambo, Cuzco (Pérou) du 26 février au 3 mars 1980, et ses activités ont commencé à cette date-là. Le siège du CISA se trouve actuellement à Lima car le Pérou est un pays démocratique où il semble que le CISA bénéficie de garanties plus grandes pour pouvoir mener à bien sa délicate mission aux niveaux régional (en Amérique du Sud) et international.

Composition des organes

a) L'assemblée générale (Congreso). En vertu d'un accord conclu lors de la Première réunion des mouvements indiens, l'assemblée générale se réunit tous les trois ans, successivement dans chacun des pays membres. La prochaine assemblée générale, qui sera la deuxième, se tiendra à La Paz (Tiahuanaco), en Bolivie, du 3 au 10 mars 1983. Le règlement de l'assemblée générale stipule que chaque pays envoie six représentants dont trois suppléants. L'assemblée générale est l'autorité suprême des mouvements indiens d'Amérique du Sud; elle élit les nouveaux dirigeants, apporte le cas échéant les modifications et amendements nécessaires aux statuts et décide de l'emplacement du siège du Consejo Indio de Sud América que chacun des pays membres accueille à tour de rôle.

b) Conseil directeur. Le Conseil directeur comprend deux représentants par pays, dont un suppléant. La composition actuelle du Conseil est la suivante :

/...

<u>Représentant en titre</u>	<u>Ressortissant de</u>	<u>Appartenant à la nation</u>
Trino Morales	Colombie	Guambienne
Noelí Pocaterra	Venezuela	Guajira
Marco Barahona	Equateur	Quechua
Julio Tumiri A.	Bolivie	Aymara
Daniel Mateinho	Brésil	Parixi
Salvador Palomino F.	Pérou	Quechua
Melillán Painemal	Chili	Mapuche
Eulogio Frites	Argentine	Colla

<u>Représentant suppléant</u>	<u>Ressortissant de</u>	<u>Appartenant à la nation</u>
José S. Tapasco	Colombie	Chibcha
Lucila Clarín	Venezuela	Guajira
Ampan Karakras	Equateur	Shuar
Próspero Orosco	Pérou	Quechua
Luis Ticona M.	Bolivie	Aymara
Mario Curihuentro	Chili	Mapuche
Fausto Durán	Argentine	Quechua

Le Conseil directeur se réunit tous les ans pour évaluer les réalisations par pays, planifier les activités et organiser les conférences, séminaires et réunions d'études. Les membres du Conseil directeur sont élus tous les trois ans au sein de l'assemblée générale.

c) Le Conseil exécutif. Composé de six membres, le Conseil exécutif est l'organisme officiel du Consejo Indio de Sud América (CISA) et est chargé d'élaborer tous les plans et de réaliser les activités et projets et d'administrer les ressources. Les membres ont un mandat de trois ans.

La composition actuelle du Conseil exécutif est la suivante :

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| a) Coordonnateur général | Coordonnateur suppléant |
| b) Secrétaire général | Secrétaire suppléant |
| c) Trésorier général | Trésorier suppléant |

Les membres du Conseil exécutif sont élus à la majorité des membres du Conseil directeur et peuvent être réélus une deuxième fois.

Attributions, obligations et pouvoirs du Conseil exécutif

- Il se conforme aux décisions de l'assemblée générale et du Conseil directeur;
- Il représente le Consejo Indio de Sud América (CISA) aux réunions locales et internationales;
- Il planifie et programme les activités;
- Il forme les équipes de travail;

/...

- e) Il présente les rapports et les bilans au Conseil directeur et à l'assemblée;
- f) Il établit le règlement intérieur;
- g) Le Coordonnateur général et le Trésorier général signent les conventions, contrats, opérations bancaires, lettres, billets à ordre et autres documents.

Le Conseil exécutif siège en permanence et a compétence pour convoquer les réunions du Conseil directeur, de l'assemblée générale (Congreso); par ailleurs, il organise des séminaires, comme le premier Séminaire sur la philosophie, l'idéologie et la politique de l'Indianité, qui s'est tenu dans la communauté autochtone de Cushiviani dans la forêt centrale péruvienne au mois de juillet 1982.

8. Composition géographique

Argentine :	1 association 1 centre culturel
Bolivie :	1 mouvement indien
Brésil :	1 centre d'information 1 communauté
Chili :	1 association
Colombie :	1 conseil indien 1 association
Equateur :	2 fédérations 1 confédération
Paraguay :	1 association
Pérou :	3 conseils régionaux indiens 1 mouvement indien
Venezuela :	1 mouvement indien 1 front pour la défense des droits indigènes 1 fédération indienne

9. Membres de l'organisation

L'organisation est composée de peuples autochtones. Les membres sont des adultes des deux sexes qui se consacrent à des activités similaires; la plupart sont membres de comités, d'associations, de centres culturels et de mouvements; ils habitent pour la plupart dans les zones rurales d'Amérique du Sud, vivent du produit de la terre (ils sont par exemple agriculteurs, fermiers, éleveurs, maraîchers) ou se livrent à d'autres activités agricoles et artisanales. Des groupes autochtones qui vivent dans la forêt se regroupent autour de centres, comme

les centres Shuar en Equateur, ou en fédérations comme la FECONAYA (Fédération des communautés autochtones Yanesh) et la FECONACA (Fédération des communautés autochtones Campas Ashaninka), toutes deux situées dans la forêt centrale péruvienne. Ces groupes vivent de la culture du café et de plantes forestières, de la chasse, de la pêche et de l'artisanat. Certaines personnes originaires de communautés autochtones vivent également dans les villes; elles sont membres de centres culturels, de communautés de résidents et de soutien aux communautés d'origine, enfin des groupes d'étudiants de quelques centres d'enseignement constituent des associations de soutien à leur peuple et de promotion de la culture autochtone.

10. Administrateurs

<u>Nom</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Appartenant à la nation</u>	<u>Ressortissant de</u>
Julio Tumiri Apaza	Coordonnateur exécutif	Aymara	Bolivie
Salvador Palomino Flores	Coordonnateur suppléant	Quechua	Pérou
Luis Ticona Mamani	Trésorier général	Aymara	Bolivie
Adrián Orozco Huaytalla	Secrétaire administratif	Quechua	Pérou
Adela Príncipe Diego	Chargée de la distribution de la revue <u>Pueblo Indio</u>	Quechua	Pérou
Vicente Mariqueo, Quintrequeo	Rédacteur en chef de la revue <u>Pueblo Indio</u>	Mapuche	Chili

Adela Príncipe et Vicente Mariqueo sont responsables de la revue Pueblo Indio, publication officielle du Consejo Indio de Sud América.

Election des administrateurs. Les coordonnateurs exécutif et suppléant et le trésorier général sont élus par les membres du Conseil directeur du CISA pour un mandat de trois ans. Le Conseil directeur nomme, sur la proposition du Conseil exécutif, le secrétaire administratif et les responsables de la revue Pueblo Indio. Les administrateurs sont choisis en fonction de leur origine indienne et de leur pays de résidence de façon à ce que les fonctions soient équitablement réparties entre les divers peuples et nations appartenant au Consejo Indio de Sud América.

11. Budget

Le Consejo Indio de Sud América a présenté le budget suivant :

CONSEJO INDIO DE SUD AMERICA

(CISA)

Etat des comptes du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

(En dollars des Etats-Unis)

Comptes	Total des fonds
<u>Recettes</u>	
Solde de l'exercice antérieur	3 750,67
Dons	74 168,95
Vente des revues	242,75
TOTAL DES RECETTES	78 162,37
<u>Dépenses</u>	
Fournitures de bureau	2 203,25
Loyer	2 337,19
Traitements	18 661,02
Communications et frais de port	5 225,77
Fournitures et taxes	178,05
Appui aux organisations de base	4 774,37
Participation aux conférences	27 936,45
Frais d'impression	6 774,69
Abonnements	128,01
Frais de voyage	2 510,57
Dépenses diverses	1 609,04
Fluctuation des taux de change	232,00
Amortissement du capital fixe	1 127,54
TOTAL DES DEPENSES	73 697,95
EXCEDENT (ou déficit)	4 464,42

/...

ETAT DES DONS RECUS
du 1er avril 1981 au 31 mars 1982
(En dollars des Etats-Unis)

BUDGET DE GESTION

Détail des dons reçus de l'ACDI (Agence canadienne de coopération pour le développement international) par l'intermédiaire du CMPI

7 avril 1981 :	Transfert du CMPI; exercice 1980-1981	4 408,06
1er septembre 1981 :	Transfert du CMPI correspondant au premier trimestre de l'exercice 1981-1982	8 016,03
1er septembre 1981 :	Transfert du CMPI correspondant au deuxième trimestre et au budget des réunions du Conseil directeur	16 563,15
2 mars 1982 :	Transfert du CMPI correspondant au troisième trimestre de l'exercice 1980-1982	8 169,12
	TOTAL DES DONS RECUS DE L'ACDI	37 156,36

BUDGET DE GESTION

Pour le matériel et les fournitures de bureau

18 novembre 1981 :	Dons reçus de l'Eglise danoise	6 758,12
	Recettes propres	685,71
20 avril 1981 :	Forum Guaymi	250,00
	TOTAL DES RESSOURCES PROPRES	7 693,83

BUDGET POUR LES SEMINAIRES

23 juin 1981 :	Dons reçus de l'IWGIA	10 000,00
----------------	-----------------------	-----------

BUDGET POUR LA DEUXIEME CONFERENCE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES A GENEVE

IWGIA	1 814,32
Organisations non gouvernementales (Genève)	4 827,33
Conseil national des Eglises	6 958,05
Board of Global Ministries of the United Methodist Church (Secrétariat pour la justice sociale)	500,00
Organisations non gouvernementales	2 004,04

BUDGET TOTAL POUR LA CONFERENCE DES ONG 16 103,74

BUDGET POUR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE PUBLICATION

30 septembre 1981 :	Dons reçus de l'IWGIA a/	10 908,85
	Total de la vente des revues	242,75
	TOTAL	11 151,60

a/ Groupement international de travail pour les affaires indigènes.

12. Fonds d'origine gouvernementale

Le CISA est un organisme non gouvernemental dont le siège se trouve à Lima (Pérou); il ne bénéficie donc d'aucune aide financière gouvernementale. Toutefois, il a reçu par l'intermédiaire du CMPI des dons de l'ACDI.

13. Autres relations avec un gouvernement

Le CISA est une organisation non gouvernementale régionale d'Amérique du Sud; il n'a donc de relations avec aucun gouvernement d'Amérique du Sud pour ce qui est de l'administration et de l'orientation des activités. Il correspond toutefois avec les gouvernements pour appeler leur attention sur les revendications des autochtones relatives aux violations des droits de l'homme. Le CISA a écrit par exemple au président péruvien Fernando Belaúnde Terry, lors d'inondations dans les régions forestières, dont les conséquences ont été catastrophiques pour les Chipibos (qui vivent dans la partie péruvienne de l'Amazone), ainsi qu'au chef du Gouvernement militaire bolivien, Celso Torrelio, auquel il a demandé l'amnistie pour tous les prisonniers politiques et exilés, etc.

14. Appui aux travaux, aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies

Le CISA mène différentes activités qui sont parallèles aux travaux, aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies :

a) Renforcement du droit des peuples à l'autodétermination, stipulé dans les instruments de l'Organisation des Nations Unies

Les peuples d'Amérique du Sud sont privés de tout droit à l'autodétermination. Ils sont en effet disséminés entre plusieurs Etats. Les Indiens Quechuas, par exemple, sont éparpillés entre le Pérou, une partie de la Bolivie, l'Equateur, la Colombie et le nord de l'Argentine et du Chili. Les Aymaras vivent en Bolivie, au Pérou, en Argentine et au Chili, les Mapuches en Argentine et au Chili, les Guajiros en Colombie et au Venezuela. Aussi les populations autochtones d'Amérique du Sud cherchent-elles à mettre en oeuvre une politique d'autodétermination des peuples qui soit authentique et efficace.

/...

b) Charte internationale des droits de l'homme (Déclaration universelle des droits de l'homme)

Le CISA, qui vient d'être créé, n'a été admis à être entendu que récemment par le Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies pour y dénoncer les violations constantes et répétées des droits fondamentaux des populations autochtones. Les Indiens Mapuches du Chili et Aymaras de Bolivie, par exemple, ont été exilés en masse, ceux du Pérou et de Colombie sont encore en butte à la répression. Les Indiens revendiqueront la reconnaissance de leurs droits devant les organisations internationales.

c) Prévention de la discrimination

Comme les Indiens sont les principales victimes de la discrimination raciale en Amérique du Sud, ils luttent de façon particulièrement énergique avec leurs organisations contre cet héritage de l'occidentalisation de l'Amérique du Sud.

d) Droit d'asile et réfugiés

Au cours de la dernière décennie tout spécialement, le problème des réfugiés a également affecté les populations autochtones, en particulier les Aymaras, les Mapuches et les Quechuas. Or dans ce domaine, le CISA n'a pas encore établi de relations avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

e) Droit des peuples à l'autodétermination et au développement culturel

Le droit à l'autodétermination et au développement culturel est également l'un des principes reconnus par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

Le CISA favorise et encourage les activités culturelles tout en cherchant à préserver les traditions culturelles des peuples autochtones d'Amérique du Sud. La richesse culturelle du monde dit andin, et tout particulièrement de ses manifestations folkloriques, est en effet indéniable.

15. Contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Bien que le CISA soit de création récente (mars 1980), il a déjà participé aux manifestations internationales suivantes qui ont été organisées dans le cadre du système des Nations Unies :

a) Un représentant du Consejo Indio de Sud América a été invité à participer à la première session du Groupe de travail sur les populations autochtones convoqué par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui relève de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. Cette session s'est tenue à Genève le 13 août 1982.

b) Le Consejo Indio de Sud América a envoyé un représentant au Colloque sur l'étude de l'ethnodéveloppement et de l'ethnocide en Amérique latine, organisé sous

/...

les auspices de l'Unesco et de la Facultad latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO), qui s'est tenu au Costa Rica du 7 au 12 décembre 1981.

c) Le CISA a été l'un des organisateurs de la Conférence sur les Indiens et leurs terres, tenue au Palais des Nations à Genève du 14 au 21 septembre 1981.

Un représentant du CISA a participé à la Conférence intitulée "Rompre le silence", qui s'est tenue à Montréal les 21, 22 et 23 mai 1982.

Le CISA n'est membre d'aucun des organismes régionaux ou internationaux de l'Organisation des Nations Unies. Du fait que son siège se trouve en Amérique latine, il lui est difficile de communiquer avec Genève, New York ou Paris. Il entretient toutefois des relations cordiales avec des organisations non gouvernementales telles que l'International Treaty Council, le Conseil mondial des peuples indigènes, le Conseil oecuménique des Eglises et l'Indian Law Resource Center (Etats-Unis), ainsi qu'avec la Commission des droits de l'homme.

16. Publications

Pueblo Indio, la revue officielle du CISA, est publiée à Lima en espagnol. Certaines des organisations de base du CISA telles que le CRIC (Consejo Regional Indigena del Cauca) ont leurs propres publications; ces publications sont toutes très irrégulières par suite de problèmes financiers.

Diverses organisations d'Europe et des Etats-Unis publient également dans leurs revues et études des articles et communiqués du CISA; il s'agit notamment de Pogrom, publié par la Gesellschaft für bedrohte Völker (Allemagne fédérale), Survival International (Royaume-Uni), IWGIA Document (Groupement International de travail pour les affaires indigènes) (Danemark), Boletín Aukin, publié par l'Indigenous Minorities Research Council (Royaume-Uni), etc.

17. Diffusion de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies au moyen de publications

Le Consejo Indio de Sud América assure la diffusion des publications des organisations non gouvernementales et de l'Organisation des Nations Unies, en particulier celles qui concernent les droits de l'homme et les populations autochtones. C'est ainsi qu'il a conéotypé les résolutions de la réunion de Genève de 1981 ainsi que la Déclaration de San José publiée à l'occasion du Colloque sur l'ethnocide et l'ethnodéveloppement en Amérique latine qui a été organisé sous les auspices de l'Unesco à San José (Costa Rica) du 7 au 12 décembre 1981.

18. Autres formes de diffusion de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies

Le CISA joue un rôle important dans tous les pays où se trouvent des populations autochtones; les dirigeants sont invités à des conférences, colloques, manifestations culturelles, cérémonies religieuses et réunions populaires. Il a parfois accès aux moyens de communication de masse, à des quotidiens, à des revues et à des émissions radiophoniques; tous ces moyens sont utilisés pour faire connaître les problèmes et les droits des autochtones.

19. Moyens permettant au représentant auprès de l'ONU de communiquer avec les membres du CISA

Le représentant du CISA auprès de l'Organisation des Nations Unies communiquera directement avec le Conseil économique et social de l'ONU en attendant de pouvoir participer aux travaux de l'une des sous-commissions de travail de l'Organisation. La décision de faire partie d'une sous-commission ou d'un groupe de travail devra être prise conjointement par le CISA et le Conseil économique et social.